

Lettre de cadrage

Lycée Berthollet

NUSAB 2023 / PNUE

Présidence de Commission : Anastacia Lapuka

Vice-présidente de Commission : Julie Gaillard et Chloé Metral

Introduction

Les phénomènes naturels ont certes toujours existé et ont fait varier le climat mais c'est la mécanique de l'effet de serre que l'homme a dérégulé. L'activité humaine à travers ses activités impacte fortement le climat. Il est essentiel de retenir les principaux facteurs d'accélération du réchauffement climatique : l'industrialisation, la déforestation, l'agriculture intensive et l'augmentation de la population. Ainsi, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC) dans son cinquième rapport d'évaluation, a reconnu l'existence du changement climatique résultant des activités humaines. Tous les acteurs publics et privés ont un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique, en s'appuyant notamment sur les dispositifs réglementaires existants, bilans d'émissions de gaz à effet de serre et planification territoriale.

Ainsi, en 1972, est créé le Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE, UNEP en anglais). Il est l'autorité mondiale qui définit l'agenda environnemental, divulgue la mise en œuvre de l'aspect environnemental au sein du système des Nations-Unies et sur la scène internationale.

Nous allons nous centrer sur l'objectif 13 des Nations-Unies faisant l'objet des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques intégrées aux 17 autres des objectifs de développement durable (ODD).

Il est nécessaire de maîtriser quelques dates qui ont marqué l'évolution de la préoccupation environnementale et climatique au sein des Nations-Unies :

- 1992 : le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro. L'environnement devient une préoccupation mondiale, le concept de « développement durable devient très médiatisé devant le grand public. Adoption de la convention de Rio et naissance de l'Agenda 21.
- 1997 : Signé le 11 décembre 1997 au Japon, le protocole de Kyoto engageait 37 pays industrialisés dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre, afin de limiter le réchauffement climatique.
- 2002 : Sommet de Johannesburg. Plus de 100 chefs d'État, plusieurs dizaines de milliers de représentants gouvernementaux et d'ONG ratifient un traité prenant position sur la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité.
- Le premier accord universel sur le réchauffement climatique a été approuvé par l'ensemble des 196 délégations le 12 décembre 2015 à Paris et il est entré en vigueur le 4 novembre 2016. L'Accord prévoit que « *les États signataires s'engagent à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète (...) étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques* », à réduire l'émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire.

En juillet 2022, l'ONU a publié un rapport sur les objectifs de développement durable. L'ONU met en garde sur les conséquences qui ne cessent de se dégrader notamment l'augmentation de 6% des émissions de CO2 en 2021. L'Organisation internationale appelle à diminuer les émissions mondiales de gaz à effet de serre "de 43 % d'ici 2030, pour tomber à un niveau net nul d'ici 2050."

En juillet 2018, le Parlement européen a adopté une résolution sur la diplomatie climatique de l'Union européenne, dans laquelle il souligne qu'il est du devoir de l'Union de mener des actions en faveur du climat et de la prévention des conflits. Elle recommande de renforcer les capacités diplomatiques de l'Union pour favoriser l'action climatique à l'échelle mondiale, renforcer la mise en œuvre de l'accord de Paris et prévenir les conflits liés au changement climatique.

Le 28 novembre 2019, le Parlement européen a déclaré l'état d'urgence climatique en Europe et demandé instamment à tous les États membres de s'engager à atteindre un niveau zéro d'émissions de GES d'ici à 2050. Il a également demandé à la Commission de veiller à ce que toutes les propositions législatives et budgétaires pertinentes soient pleinement harmonisées par rapport à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

Le secteur énergétique est responsable d'environ un quart des émissions mondiales en 2019. L'amélioration de l'efficacité énergétique et quand c'est possible, l'installation de nouveaux procédés industriels moins carbonés sont également évoqués par le GIEC. Côté transports, qui comptent pour 15% des émissions mondiales de 2019, le GIEC affirme que les véhicules électriques « offrent le potentiel de décarbonation le plus important dans le transport routier ».

La commission PNUE traitera deux sujets majeurs que vous retrouverez ci dessous :

- *Lutter contre les réchauffements climatiques, réduire la consommation d'énergie dans l'industrie et les transports.*
- *Concilier exploitation et protection de la vie aquatique et terrestre*

Cette lettre de cadrage aborde la première problématique se référant à l'ODD 13. En effet, vous trouverez des pistes de travail afin d'orienter vos recherches .

Lutter contre les réchauffements climatiques, réduire la consommation d'énergie dans l'industrie et les transports.

Situation

Les changements climatiques affectent désormais chaque pays et chaque continent. Ils perturbent les économies nationales et impactent des vies. Aujourd'hui, les répercussions sont grandes pour de nombreuses personnes, communautés et pays et le seront encore plus demain.

Des populations entières subissent déjà les impacts importants du changement climatique, notamment des variations météorologiques imprévisibles, la montée du niveau de la mer et de plus en plus de phénomènes climatiques extrêmes. Les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités humaines, qui sont à l'origine du changement climatique, sont en constante augmentation et atteignent actuellement leur plus haut niveau historique. Sans action de notre part, la température moyenne à la surface de la planète devrait augmenter au cours du XXIème siècle et devrait dépasser les 3 degrés Celsius au cours de ce siècle. Certaines régions du monde pourraient même se réchauffer davantage. De plus, les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables sont et seront les plus touchées.

Le changement climatique et la perte de terres dues à la montée des eaux, ses impacts sur l'agriculture et la pêche affectant la sécurité alimentaire, ou encore les épisodes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents forcent certaines populations à migrer pour survivre. Tout cela provoque ainsi des tensions autour des ressources naturelles disponibles, dont l'eau, renforçant les inégalités entre les populations.

L'amélioration du niveau de vie donne plus facilement accès à l'automobile et au transport aérien, développe les infrastructures routières, augmente le transport maritime lié à la mondialisation du

commerce, baisse des prix du transport aérien... et génère une hausse des déplacements de voyageurs et de marchandises considérables depuis 50 ans.

- *Les solutions*

Comme l'affirment les experts du GIEC, il est impératif de maintenir la hausse des températures mondiales en-deçà de 1,5 °C d'ici la fin du siècle. Pour cela, il faut baisser les émissions de gaz à effet de serre dès maintenant ; sortir des énergies fossiles ; développement des énergies renouvelables ; sanctionner les multinationales ; soutenir la diplomatie climatique... La lutte contre le réchauffement climatique se joue aussi dans la consommation d'énergie des industries. Ces conséquences pourraient être amoindries en mettant en place, conjointement aux mesures contraignantes de lutte contre l'effet de serre, une politique industrielle visant à transformer la contrainte carbone en atout compétitif. Avec notamment des dispositifs d'ajustement aux frontières ; des programmes de recherche et développement nationaux et européens plus ambitieux et mieux coordonnés ; mais aussi des dispositifs adaptés d'accompagnement social des transitions, impliquant les partenaires sociaux au sein d'instances dédiées spécifiquement à la lutte contre l'effet de serre.

Approche

Enjeu sanitaire : le réchauffement climatique risque d'avoir un impact fort et direct sur la santé humaine. Ce sont les régions qui ont le moins contribué au réchauffement climatique qui sont les plus vulnérables aux maladies causées par la hausse des températures et qui risquent de voir le nombre de décès augmenter. Les côtes qui bordent l'Océan Pacifique, l'océan Indien et l'Afrique subsaharienne sont les plus menacées par les effets du réchauffement climatique. Selon le GIEC, le réchauffement climatique entraînera des répercussions sur la santé des populations vivant dans les régions tropicales. En Afrique par exemple, la hausse des températures favorise la prolifération de moustiques et les populations seront davantage exposées à des maladies comme le paludisme, la dengue et d'autres infections transmises par les insectes.

Enjeu politique : Les effets du réchauffement climatique impactent directement la vie de millions de personnes. Elles voient leur environnement et leur quotidien devenir invivables : manque d'eau rendant l'élevage et l'agriculture impossibles, famine, destruction de leurs habitations. Des migrations de personnes vont se créer pour se réfugier sur des territoires moins touchés par le réchauffement climatique.

Enjeu économique : Selon le cabinet d'analyse Oxford Economics, un réchauffement climatique de 3 °C d'ici 2100 pourrait se traduire par une baisse du PIB mondial de 21 %. En cinq décennies, alors que le nombre de catastrophes majeures a été multiplié par cinq, les pertes économiques consécutives ont été multipliées par dix. Les produits et services fournis par les écosystèmes représentent 23 500 milliards de dollars par an, soit deux fois la richesse globale produite par l'humanité. 40 % de l'économie mondiale dépend directement de ces services. Il s'agit par exemple de la dépollution naturelle, du cycle de l'eau, de la régulation climatique ou tout simplement de la pollinisation (abeilles...). Le tourisme mondial a augmenté d'environ 25 % depuis dix ans. Il représente près de 10 % de l'activité économique mondiale et figure parmi les principaux secteurs créateurs d'emplois. Même s'il n'y a plus de doute sur le fait que le tourisme sera impacté par le changement climatique, l'ampleur, la nature et la localisation de ces impacts comportent encore de vastes zones d'ombre. Ainsi, de nombreuses activités économiques sont et seront d'avantages touchées créant un enjeu géopolitique considérable.

Approche juridique

Face aux défis climatiques, le droit s’empare de cette question notamment avec différents textes juridiques promulgués au cours de l’histoire. Nous pouvons souligner quelques références juridiques s’inscrivant dans la lutte contre le réchauffement climatique :

- La convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques est entrée en vigueur le 21 mars 1994. L'objectif ultime de la Convention est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre "à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse (induite par l'homme) du système climatique". La CCNUCC est l’une des trois conventions qui ont été adoptées lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, les autres étant la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La CCNUCC est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et a été ratifiée par 197 parties.
- Parallèlement, d’autres instruments juridiques internationaux ont vu le jour. On peut citer, de façon non exhaustive, le Protocole de Montréal en date du 16 septembre 1987, portant sur les substances nocives à la couche d’ozone au dessus du continent antarctique ; ou bien encore l’Accord pour l’élimination des hydrofluorocarbures, en date du 15 octobre 2016. Ces instruments juridiques, issus du droit international, cristallisent à eux seuls les problématiques des enjeux climatiques. En effet, ils sont le reflet d’une tentative de conciliation d’intérêts divergents, rassemblant tous les Etats de la planète.
- Mais il y a aussi des “procès climatiques” :
- Après un long processus judiciaire, la Cour Suprême des Pays-Bas a rendu un arrêt le 20 décembre 2019, confirmant les arrêts précédemment rendus, reconnaissant ainsi que l’Etat néerlandais devait respecter ses obligations prises en matière de lutte contre le changement climatique. De plus, la Haute juridiction reconnaît aussi une violation des articles 2 et 8 de la Convention européenne des droits de l’Homme (CEDH). Ainsi, pour la première fois, un juge reconnaît « *la gravité des conséquences du changement climatique* » et enjoint à un État de respecter ses obligations juridiques, prises sur différents plans : international, européen et national.

Références :

<https://unric.org/fr/odd-13/>

<https://www.greenpeace.fr/dereglement-climatique/>

[Lutter contre les changements climatiques - Développement durable \(un.org\)](#)

[Quel est l'état actuel du réchauffement climatique ? | Batis Bio \(batis-bio.fr\)](#)

[Les entreprises à l'origine de 71% du réchauffement climatique \(fournisseur-energie.com\)](#)

[Climat : Energie, industrie, transports... Les solutions du Giec pour tenter de rester sous les +1,5 °C \(20minutes.fr\)](#)

[ODD13 - Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions - L’Agenda 2030 en France \(agenda-2030.fr\)](#)